



PB LORS DE L ETAT DES LIEUX

Par **coraliecaffiaux**, le **24/05/2011** à **19:12**

Bjr à tous, et merci de prendre le temps de lire mon soucis....
la petite histoire, j'ai visité un appart via agence le 09/04/2011, j'ai eu accord de principe selon revenus etc par l'agence +/- 2 -3 semaines plus tard ... le 05/05 j'ai signé bail dans l'agence (que je n'ai tjrs pas) puis le 10/05 j'ai fait ETAT DES LIEUX avec un expert mandaté.

Le soucis : appart crade frigo ki coule, plein de graisse dans les meubles, les tapisserie crade, des prises demontés ... j'ai signé sur appel à l'agence (qui m'a confirmé qu'un entretien devait être fait + refecton de la tapisserie + conseil de l'expert l'etat avec la mention " ETAT DES LIEUX SOUS RESERVE DES TRAVAUX A EFFECTUE CE KI RETARDE LA DATE DU DEBUT DE LOCATION "

Aujourd'hui, je ne suis toujours pas dedans et je saute de maison en maison la semaine car je n'ai plus de logement... je ne sais plus koi faire et personne ne me rappelle ... please help me

Thks

Coralie

Par **Domil**, le **24/05/2011** à **19:18**

LRAR de mise en demeure, au bailleur (pas à l'agence) de fournir les clés immédiatement, sans délai, qu'à défaut de réponse dans les 48h, vous l'assignez en référé pour exiger les clés sous astreinte ainsi qu'une provision de dommages et intérêts.

Par **coraliecaffiaux**, le **24/05/2011** à **19:32**

bsr merci pour la réponse en fait j'ai les clés de l'appartement mais l'expert et l'agence m'ont dit qu'il allait faire intervenir une stg qui a fait l'état de lieux avec réserve des travaux à effectuer.

de ce fait je n'ai rien mis dans l'appart car faut refaire nettoyage de sols et mur ... mais je vais préparer une AR ...

estimation entreprise entreprise : 2000 €

et foncia m'a proposé les 400 € pour tout faire moi mm